

Procédure de mise à disposition de locaux paroissiaux à des tiers

Les locaux situés 58 rue Madame et 106 rue de Grenelle sont d'abord destinés aux activités culturelles et d'entraide de la paroisse de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg (EPUPL). Ils peuvent néanmoins être mis à disposition de tiers pendant les plages horaires restées disponibles, moyennant une participation aux frais.

1. Mise à disposition de locaux pour des célébrations organisées par des paroissiens de l'EPUPL

En fonction des disponibilités, les temples peuvent être utilisés pour des célébrations (baptêmes, mariages, cultes d'action de grâce, etc.) organisées par les paroissiens en dehors des temps de cultes ordinaires, en présence du Pasteur ou avec son accord. Une offrande volontaire est dans ce cas bienvenue. Pour l'utilisation éventuelle des salles annexes en marge de ces célébrations, une participation aux frais est demandée.

Interlocuteur : Le responsable administratif de l'EPUPL, 58 rue Madame, 75006 Paris - Tél : 01 45 48 13 50. contact@epupl.org

2. Mise à disposition de locaux pour des activités d'église hors celles organisées par l'Église protestante unie de Pentemont Luxembourg

Les temples et les salles peuvent être mis à disposition d'églises hors EPUPL (et ELP), par exemple d'églises de l'Église protestante unie de France (EPUDF), de la Fédération protestante de France (FPF), ou d'associations étroitement liées à ces églises. Pour l'exercice du culte, l'accord du Conseil presbytéral est nécessaire. Ce dernier veillera à ce que priorité soit donnée dans toute la mesure du possible aux demandes d'églises ou d'organismes membres de l'EPUDF, puis de la FPF, puis d'organismes chrétiens ayant une vocation similaire à celle de notre association culturelle.

Une participation aux frais est demandée au groupe utilisateur.

Une convention de mise à disposition de salle est systématiquement établie.

Interlocuteur : Le responsable administratif de l'EPUPL, 58 rue Madame, 75006 Paris - Tél : 01 45 48 13 50. contact@epupl.org

3. Mise à disposition des temples pour des activités musicales et culturelles

Considérant que les activités musicales et culturelles sont un complément naturel de ses activités, l'EPUPL accepte de mettre à disposition de tiers les temples pour des répétitions, des concerts ou des conférences.

Une participation aux frais est demandée pour chaque manifestation, payable par chèque à la réservation par l'organisateur.

La réservation des temples peut, le cas échéant, être complétée par la réservation de l'orgue (après accord préalable de la responsable des orgues paroissiaux s'agissant de l'organiste) et par des heures supplémentaires à fins de répétition ou de montage/démontage d'installations.

L'entrée aux concerts (et autres activités) dans les locaux de l'Église doit être libre et ne peut pas faire l'objet de billetterie pré-annoncée. Celle-ci pourra être tolérée à condition que le montant soit modeste et perçu par l'organisateur (et non EPUPL).

Une convention de mise à disposition des lieux doit être établie, précisant notamment les responsabilités de l'organisateur de l'activité musicale ou culturelle.

Interlocuteur :

- Locaux de la rue Madame : Zineb ZABIRI (06 64 18 90 90; accueil.58madame@epupl.org)
 - Locaux de la rue de Grenelle : Joseph KWETE (06 75 43 67 84; accueil.106grenelle@epupl.org)
4. Mise à disposition des locaux pour des activités autres que d'Église, musicales ou culturelles

A titre exceptionnel, l'EPUPL peut mettre des locaux à disposition de tiers pour des activités sans rapport avec la vie d'Église.

Se renseigner auprès des interlocuteurs responsables pour chaque site :

- Locaux de la rue Madame : Zineb ZABIRI (06 64 18 90 90; accueil.58madame@epupl.org)
- Locaux de la rue de Grenelle : Joseph KWETE (06 75 43 67 84; accueil.106grenelle@epupl.org)